

DÉBAT PUBLIC SUR LE

# PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA

(ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE) RN79/RN70/RN80  
ENTRE MONTMARIAULT ET MÂCON/CHALON-SUR-SAÔNE

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE DES TERRITOIRES TRAVERSÉS PAR LA RCEA DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Les études agricoles ont été réalisées en vue d'une étude de l'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA par concession sur les périmètres suivants : de Montmarault à Mâcon (RN79) et de Paray-le-Monial à Ciry-le-Noble (RN70).



Service Agronomie, Gestion de l'espace et Environnement

Décembre 2009

**ETUDE PRÉALABLE**  
**À L'AMÉNAGEMENT DE LA RCEA**  
**de MÂCON à DIGOIN (RN 79)**  
**et de CIRY-LE-NOBLE à PARAY-LE-MONIAL (RN 70)**

**ETUDE AGRICOLE**





# **PREAMBULE**

Réalisée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, à la demande du Centre d'Etude Technique de l'Equipement de LYON (C.E.T.E.), sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Equipement d'Auvergne (D.R.E.), cette étude a pour objet d'apporter une meilleure connaissance de l'état initial de l'agriculture, sur tout le secteur concerné par la Route express Centre Europe Atlantique (R.C.E.A.), dans l'hypothèse d'une mise à péage de cet axe routier important.

En effet, la coupure provoquée par cette infrastructure et les emprises nécessaires à la construction, en différents endroits du tracé, vont perturber les exploitations agricoles et l'aménagement foncier. C'est pourquoi, afin d'appréhender au mieux les problèmes posés par ce tracé, en fonction des portions concernées, il est nécessaire de connaître la situation agricole et foncière de toutes les communes traversées par la R.C.E.A., en particulier dans une bande de 1 km de large, axée sur le projet de cette route.

# PRESENTATION

Les études préliminaires relatives à cette hypothèse de mise à péages de la R.C.E.A. ont déterminé que cet axe se découpe en plusieurs types de sections :

- les sections déjà aménagées en tracé neuf à 2x2 voies, avec des points d'échanges déjà construits selon les normes autoroutières (pour ces sections, les conséquences sur les activités agricoles ont normalement été prises en compte à l'époque de leur construction : le changement de statut de la R.C.E.A. aura donc à priori des impacts marginaux sur l'agriculture) ;
- les sections actuellement aménagées à 2x1 voie, mais avec réservation d'emprises déjà effectuées pour le passage à 2x2 voies (pour ces sections, les impacts sur l'activité agricole ont déjà été pris en compte, mais les mesures compensatoires restant à réaliser ne sont pas encore prises) ;
- les sections actuellement aménagées à 2x1 voie avec, soit des emprises limitées en surface et qui devront être vraisemblablement étendues, soit avec un tracé actuel ne pouvant être aménagé sur place et nécessitant un tracé neuf (pour ces sections, les impacts sur l'activité agricole n'ont pas été pris en compte, et doivent donc faire l'objet d'études environnementales plus poussées).

Chaque type de section regroupe des portions différentes de la R.C.E.A. (cf. cartes n°1 à 23 en annexe) :

- les portions A, D, F et H (RN 79) pour les sections 2x2 voies existantes ;
- les portions C et I (RN 79) et J (RN 70) pour les sections 2x1 voie existantes, avec emprises réservées ;
- les portions B, E et G (RN 79) pour le tracé neuf à réaliser.

L'étude se découpera en deux parties :

- un pré-diagnostic qui fera la présentation générale du secteur agricole de toute la zone traversée par la R.C.E.A. ;
- un diagnostic agricole qui traitera des zones directement impactées par la R.C.E.A., en fonction du type de section.

# **PRE-DIAGNOSTIC AGRICOLE**

Les aménagements prévus le long de la RCEA pour la transformer en autoroute à péages seront étudiés sur 2 axes en Saône-et-Loire ([cf. cartes n°11 à 23](#)) :

1. un premier allant de Varennes-lès-Mâcon à Digoin, en passant par Charolles et Paray-le-Monial,
2. un deuxième allant de Ciry-le-Noble à Saint-Léger-lès-Paray et Paray-le-Monial.

**Le tracé 1, d'Est en Ouest, traverse (ou longe) les communes suivantes :**

Varennes-lès-Mâcon, Mâcon (dont Loché), Charnay-lès-Mâcon, Davayé, Prissé, La Roche-Vineuse, Sologny, Jalogny, Sainte-Cécile, Mazille, Clermain, Brandon, La Chapelle-du-Mont-de-France, Dompierre-les-Ormes, Trivy, Vérosvres, Beaubery, Viry, Vendennesse-lès-Charolles, Charolles, Changy, Champlécy, Hautefond, Volesvres, Saint-Léger-lès-Paray, Paray-le-Monial, Vitry-en-Charollais, Digoin.

**Le tracé 2, du Nord-Est au Sud-Ouest, traverse les communes suivantes :**

Ciry-le-Noble, Perrecy-lès-Forges, Gévelard, Palinges, Saint-Vincent-Bragny, et rejoint le tracé 1 à Saint-Léger-lès-Paray.

**Ces 2 tracés concernent différentes petites régions agricoles de Saône-et-Loire :**

Le Mâconnais (de Varennes-lès-Mâcon à Sologny), le Clunisois (de Jalogny à Trivy), le Charolais (de Vérosvres à Digoin pour le tracé 1, et de Ciry-le-Noble à Saint-Léger-lès-Paray pour le tracé 2).

**La petite région agricole du Mâconnais** recouvre la partie Sud-Est de la Saône-et-Loire, des cantons de La Chapelle-de-Guinchay jusqu'à Tournus, en s'étalant sur les coteaux Ouest de la vallée de la Saône. Le relief accidenté de cette région explique la grande complexité et la variété des sols rencontrés. Bordés à l'Est par la vallée de la Saône, les monts du Mâconnais, ensemble de chaînons jurassiques calcaires d'orientation Nord-Sud, culminent à 579 m. Plus à l'Ouest apparaissent les massifs granitiques du Clunisois et du Beaujolais.

Si le Mâconnais ne réunit que 6 % de la surface agricole (SAU) du département, il concentre les 2/3 des vignes de Saône-et-Loire sur ses coteaux calcaires. Celles-ci donnent des vins AOC de renom comme les fameux Mâcon blanc et rouge, les trois Pouilly, le Saint-Véran et le Crémant de Bourgogne. Plus au Sud, mûrissent les appellations Beaujolais dont les crus Saint-Amour, Moulin-à-Vent et Chénas.

Les grandes cultures sont essentiellement tournées vers le blé, le maïs et les oléagineux (colza et tournesol). Les prairies accueillent essentiellement des bovins, en nombre plus modeste que dans le reste du département. Dans le Mâconnais, les vaches allaitantes sont beaucoup plus nombreuses que les vaches laitières.

Les élevages d'ovins ou de volailles sont peu nombreux et de petite taille. Par contre, le Mâconnais recèle une autre spécialité, en plus de la vigne : un troupeau caprin de plusieurs milliers de chèvres, réparties dans des troupes importantes pour la région et orientées vers la production fermière. La région s'enorgueillit d'un fromage de chèvre, le Mâconnais, reconnu en AOC depuis 2006.

**La petite région agricole du Clunisois** s'étend des Monts du Haut-Beaujolais à la vallée de la Grosne, en unissant crêtes plantées de sapins, plaines inondables, coteaux calcaires et collines cristallines. Comme dans le Mâconnais, le relief accidenté de cette région explique entre autre la grande variété des élevages et des cultures rencontrées.

Le Clunisois, comme le Mâconnais, rassemble environ 6 % de la SAU du département.

Même si certaines vallées permettent de bonnes cultures céréalières (blé essentiellement), les terres labourées occupent une surface restreinte. La prairie permanente se taille la plus belle part. Sur ces pâturages, les bovins sont en bonne place, avec les vaches charolaises d'abord, mais aussi les vaches laitières qui constituent depuis longtemps une spécialisation du Haut-Clunisois (cantons de Tramayes et Matour).

Les petits élevages sont également à l'honneur : volailles, lapins, ruches et ovins. Le cheval, avec les Haras nationaux de Cluny, imprègne l'image de la région : plus de 20 % des juments du département sont élevées dans le Clunisois. Une mention toute particulière doit être faite de l'élevage caprin qui regroupe plusieurs milliers de chèvres (comme dans le Mâconnais), avec le même fromage fermier reconnu en AOC : le Mâconnais.

Le Clunisois apparaît comme un modèle réduit de la richesse de la Saône-et-Loire, comme une zone de transition : ce n'est pas une région spécialisée. C'est pourquoi on y trouve beaucoup d'activités de diversification comme les petits élevages, les élevages originaux (autruches, cerfs, sangliers), les cultures particulières (petits fruits rouges), les activités équestres et touristiques (centres équestres, fermes-auberges, gîtes ruraux, produits fermiers, vente à la ferme,...).

**La petite région agricole du Charolais** est essentiellement composée des monts du Charolais, séparant le bassin de la Loire de celui de la Saône, s'étendant du Nord au

Sud en plis successifs. Les sommets les plus élevés sont les Grandes-Roches (774 m) et Suin (593 m). Les monts du Charolais se rattachent au Sud aux monts du Beaujolais par la montagne de Dun (708 m) et à la région de la Loire par les plateaux du Brionnais (600 m). Le Mont-Saint-Vincent (609 m) les rattache au Nord aux monts du Chalonnais.

Très spécialisée en production de viande bovine charolaise, à partir de prairies permanentes, cette petite région agricole représente plus de 12 % de la surface agricole départementale. La quasi-totalité de la SAU est destinée aux surfaces fourragères (essentiellement des prairies permanentes), au détriment des céréales (blé, orge, triticale).

Suite à la mise aux normes des bâtiments d'élevage (démarrage officiel en 1994), de lourds investissements ont eu lieu dans la petite région du Charolais. Ainsi, depuis 15 ans (et même seulement 10 ans pour notre département), de nombreux bâtiments ont été construits sur une grande partie des sièges d'exploitation de la région.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Bœuf de Charolles" est en cours d'obtention, après plus de 10 ans de travail, sur une aire géographique très précise englobant les petites régions agricoles du Clunisois, du Charolais, du Brionnais, de la Sologne Bourbonnaise, de l'Autunois, et une partie de celles du Morvan et de la Côte Chalonnaise.

Même si l'élevage bovin (vaches charolaises essentiellement) est la production agricole dominante du Charolais, il faut noter la présence d'ovins (race du mouton charolais) dans un grand nombre d'exploitations, dont certaines très spécialisées dans cet élevage.

Il faut également souligner que se sont développés, depuis plus de vingt-cinq ans, des élevages avicoles (en production intensive ou fermière – plusieurs labels existent) qui font du Charolais la deuxième petite région de production après la Bresse Louhannaise.

Pour terminer, citons une dernière spécialité de cette petite région agricole : un troupeau caprin non négligeable qui a permis de demander et d'obtenir début 2009 une AOC pour le fromage de chèvre fermier appelé "le Charolais".

### **Caractéristique foncière commune aux trois petites régions :**

L'ensemble du tracé traverse un parcellaire très morcelé, tant en propriété qu'en exploitation. Et ce parcellaire, mis à part quelques opérations consécutives à l'aménagement de la RCEA (Vitry-en-Charollais, Charolles, Vendennes-lès-Charolles, Viry) ou de la ligne TGV (Prissé, Davayé,...), n'a pas fait l'objet d'aménagements fonciers, à l'exception de la commune de Champlecy remembrée dans les années 90.

**Informations plus détaillées (tirées du RGA 2000) par commune (cf. [tableau](#) et [carte](#) en annexe) :**

1) Pour les 7 communes du Mâconnais

Sur une population totale de 47.990 personnes (Mâcon en représente 75 %), et une superficie communale totale de 8.198 ha, on compte 115 exploitations professionnelles (sur 206 exploitations agricoles en tout), pour 3.114 ha de Superficie Agricole Utilisée communale (Mâcon a une faible superficie agricole par rapport à l'ensemble de sa surface).

Sur ces 206 exploitations agricoles :

- moins de 10 (soit moins de 5 %) ont une SAU supérieure à 100 ha,
- 55 (environ 27 %) exploitent 1.088 ha de terres labourables,
- 96 (environ 47 %) exploitent 1.014 ha de surfaces fourragères,
- 171 (environ 83 %) exploitent 991 ha de vignes d'appellation.

Cela montre bien que les exploitations agricoles de ces 7 communes sont essentiellement viticoles, et que les cultures arrivent en troisième position, après la vigne et les prairies.

Sur ces mêmes 206 exploitations agricoles :

- une bonne vingtaine (environ 10 %) possèdent 890 bovins,
- dont presque aucune vache laitière,
- moins de 10 (soit moins de 5 %) élèvent une vingtaine de brebis,
- mais nous n'avons aucun chiffre dans le RGA sur les élevages caprins.

Ces nouveaux chiffres illustrent bien le fait que les exploitations agricoles de ces 7 communes ne sont pas spécialisées dans l'élevage.

Dernier élément important pour commencer à se projeter sur les vingt années à venir : Sur ces 7 communes, on compte 72 exploitants de moins de 40 ans, soit 29 % du total des exploitants en activité.

2) Pour les 8 communes du Clunisois

Sur une population totale de 2.634 personnes, et une superficie communale totale de 9.379 ha, on compte 75 exploitations professionnelles (sur 135 exploitations agricoles en tout), pour 6.070 ha de Superficie Agricole Utilisée communale.

Sur ces 135 exploitations agricoles :

- une quinzaine (environ 12 %) ont une SAU supérieure à 100 ha,
- 73 (environ 54 %) exploitent 899 ha de terres labourables,
- 131 (environ 97 %) exploitent 5.705 ha de surfaces fourragères,

- aucune n'exploite de vignes.

Cela montre bien que les exploitations agricoles de ces 8 communes sont essentiellement tournées vers le pâturage et les prairies, loin devant les cultures.

Sur ces mêmes 135 exploitations agricoles :

- 99 (environ 73 %) élèvent 8.884 bovins,
- presque 25 (environ 18 %) élèvent 430 vaches laitières,
- 45 (environ 33 %) élèvent 1.082 brebis-mères,
- et nous n'avons malheureusement aucun chiffre du RGA sur les élevages caprins.

Ces nouveaux chiffres confirment le fait que les exploitations agricoles de ces 8 communes sont spécialisées dans l'élevage extensif de ruminants (vaches allaitantes, vaches laitières et brebis-mères).

Dernier élément important pour commencer à se projeter sur les vingt années à venir : Sur ces 8 communes, on compte 35 exploitants de moins de 40 ans, soit 23 % du total des exploitants en activité.

### 3) Pour les 18 communes du Charolais

Sur une population totale de 35.938 personnes (avec 2 communes de 10.000 habitants chacune), et une superficie communale totale de 45.263 ha, on compte 362 exploitations professionnelles (sur 585 exploitations agricoles en tout), pour 31.518 ha de Superficie Agricole Utilisée communale.

Sur ces 585 exploitations agricoles :

- 118 (environ 20 %) ont une SAU supérieure à 100 ha,
- 304 (environ 52 %) exploitent 7.570 ha de terres labourables,
- 560 (environ 96 %) exploitent 29.850 ha de surfaces fourragères,
- aucune n'exploite de vignes.

Comme pour le Clunisois, ces chiffres montrent que les exploitations agricoles de ces 18 communes sont essentiellement tournées vers le pâturage et les prairies, même si la place des cultures n'est pas négligeable.

Sur ces mêmes 585 exploitations agricoles :

- 446 (environ 76 %) élèvent 55.065 bovins,
- une cinquantaine (environ 8 %) élèvent 403 vaches laitières,
- 172 (environ 29 %) élèvent 4.686 brebis-mères,
- aucun chiffre du RGA sur les élevages caprins.

Ces nouveaux chiffres confirment le fait que les exploitations agricoles de ces 18 communes, comme celles du Clunisois, sont spécialisées dans l'élevage extensif de ruminants (vaches allaitantes, brebis-mères et un peu moins pour les vaches laitières).

Dernier élément important pour commencer à se projeter sur les vingt années à venir : Sur ces 18 communes, on compte 204 exploitants de moins de 40 ans, soit 30 % du total des exploitants en activité.

# ***Annexes***

# **DIAGNOSTIC AGRICOLE**

## 1. Sections à 2x2 voies existantes

### 1.1. Portions de R.C.E.A. concernées

Les sections à 2x2 voies existantes sont composées des portions A, D, F et H, toutes situées sur la RN 79 ([cf. cartes n°1 à 23 en annexe](#)) :

- La portion **A** traverse les communes de Digoin, Vitry-en-Charollais, Paray-le-Monial, St-Léger-lès-Paray et Volesvres ;
- La portion **D** traverse les communes de Charolles, Vendennes-les-Charolles et Viry ;
- La portion **F** traverse les communes de Dompierre-les-Ormes et La-Chapelle-du-Mont-de-France ;
- La portion **H** traverse les communes de Ste-Cécile, Sologny, Milly-Lamartine, La-Roche-Vineuse et Prissé.

### 1.2. Sièges d'exploitation concernés

Lors de l'étude, 7 sièges d'exploitation ont été recensés dans la portion A, 6 dans la portion D, 2 dans la portion F et 5 dans la portion H, c'est-à-dire 20 sièges d'exploitation dans la bande de 1 km de large, axée sur le projet de route à péages, pour ces 4 portions déjà en 2x2 voies.

Portions	A	D	F	H
Noms	JANNIAUD David	PAUGET Joel	DURY Jean	DELAYE Jean Claude (Prissé)
	GAEC Gabert	GUILLOUX Michel et Alain	BARRAT Michel	EARL de Margeuil
	RHONE Bruno	GAEC du Bois des Landes		Cave de PRISSE
	CUMA	GAEC BOUCHAUD FARJAUD		BOUILLER Serge
	GAEC de L'oudrache	PETIT Jean Louis		EARL BARRAUD Michel.
	PAUTONNIER Jean Marc	GAEC de Saillant		
	BOUILLLOT Edmond			

### 1.3. Occupation du sol

Suite aux enquêtes réalisées et aux informations recueillies, il en ressort que, dans la bande de 1 km de large :

- la portion A est couverte en grosse majorité par des prairies (92% de la surface, soit 1 319 ha, pour 190 îlots), puis par des cultures (4,7% de la surface, soit 67 ha, pour 11 îlots) et des terres en jachère (3,3% de la surface, soit 48 ha, pour 13 îlots) ;
- la portion D est également couverte par une proportion écrasante de prairies (97,6% de la surface, soit 739 ha, pour 157 îlots), puis par des cultures (1,6% de la surface,

soit 12 ha, pour 9 îlots) et des terres en jachère (0,8% de la surface, soit 6 ha, pour 2 îlots) ;

- la portion F est ressemblante à la D : 97,2% de prairies (soit 178 ha, pour 69 îlots) et 2,8% de cultures (soit 5 ha, pour 4 îlots) ;
- quant à la portion H, elle se répartit entre 74,7% de prairies (soit 444 ha, pour 173 îlots), 10,5% de cultures (soit 62 ha, pour 26 îlots), 13,5% de vignes (soit 80 ha, pour 81 îlots) et 1,3% de terres en jachère (soit 8 ha, pour 7 îlots).

Portions	Surface					Pourcentage			
	prairie	culture	vigne	jachère	total	prairie	culture	vigne	jachère
A	1319	67	0	48	1434	92	4,7	0	3,3
D	739	12	0	6	757	97,6	1,6	0	0,8
F	178	5	0	0	183	97,2	2,8	0	0
H	444	62	80	8	594	74,7	10,5	13,5	1,3

#### 1.4. Cultures sensibles

La localisation des cultures sensibles porte uniquement sur les surfaces déclarées en Agriculture Biologique, sachant que les vignes présentes dans la portion H (80 ha) sont globalement toutes en AOC.

Parmi les 4 portions actuellement en 2x2 voies, seule la portion H est concernée par des surfaces Bio dans la bande de 1 km de large : 22,6 ha de prairies et 1,9 ha de cultures, soit 24,5 ha déclarés en Agriculture Biologique, par un seul exploitant, l'EARL PROTAT, dont le siège est sur la commune de Sologny, mais en dehors de la zone étudiée.

Pour ce type de section, cela représente globalement 104,5 ha de cultures sensibles (vignes + bio), dans la bande de 1 km de large.

La localisation des sièges d'exploitation, le type d'occupation du sol et les cultures sensibles sont présentés sur les cartes ci-après, dénommées "[Occupation du sol Portion A partie 1](#)", "[Occupation du sol Portion A partie 2](#)", "[Occupation du sol Portion D](#)", "[Occupation du sol Portion F](#)", "[Occupation du sol Portion H partie 1](#)", "[Occupation du sol Portion H partie 2](#)".

#### 1.5. Surfaces drainées

Seules deux portions de voie express (A et D) sont concernées par des surfaces drainées. Mais il n'y a pas de réseaux d'irrigation.

Dans la bande de 1 km de large de la portion A, trois îlots ont été drainés, pour 13 ha de surface totale, chez trois exploitants agricoles dont un a son siège dans la zone étudiée.

Dans la portion D, quatre îlots ont été drainés, pour 14,6 ha de surface totale, chez quatre exploitants agricoles dont trois ont leur siège dans la zone étudiée.

#### 1.6. Difficultés et problèmes soulevés

Lors des diverses réunions organisées le long du tracé de la R.C.E.A., les agriculteurs ont soulevé quelques problèmes qu'ils avaient constatés (cf. [cartes ci-après, dénommées "Remarques et Problèmes portion A"; "Remarques et Problèmes Portion D\)](#).

Il est remonté 3 problèmes pour la portion A du tracé :

- ravinement et inondation dans une zone donnée au nord de la R.C.E.A. (nord de l'hippodrome de Paray-le-Monial) ;
- fossés non entretenus le long de la R.C.E.A. dans la même zone ;
- bassin de rétention non étanche au nord de la jonction entre la RN 79 et la RN 70.

Et il est remonté un problème pour la portion D du tracé (et aucun pour les portions F et H) :

- difficulté de passage des animaux dans un tunnel mal dimensionné sous la R.C.E.A. au nord-est de Vendenesse-lès-Charolles ;
- entretien des talus trop tardif : cela favorise une dispersion des adventices.

En complément de ces informations, il est également possible de consulter les cartes jointes dénommées ["Voies de circulation Portion A partie 1"](#), ["Voies de circulation Portion A partie 2"](#), ["Voies de circulation Portion D"](#), ["Voies de circulation Portion F"](#), ["Voies de circulation Portion H partie 1"](#), ["Voies de circulation Portion H partie 2"](#), ["Voies de circulation Portion H partie 3"](#), abordant les différents types de voies (terre, pierre ou goudronnée), de part et d'autre du tracé de la R.C.E.A., portion par portion.

## **2. Sections à 2x1 voie avec emprises réservées**

### **2.1. Portions de R.C.E.A. concernées**

Les sections à 2x1 voie existantes avec emprises réservées sont composées des portions C et I situées sur la RN 79, et portion J située sur la RN 70 ([cf. cartes n°11 à 23 en annexe](#)) :

- La portion **C** traverse la commune de Charolles ;
- La portion **I** traverse les communes de Prissé, Davayé, Charnay-lès-Mâcon, Mâcon et Varennes-lès-Mâcon ;
- La portion **J** traverse les communes de St-Léger-lès-Paray, Volesvres, St-Vincent-Bragny, Palinges, Gévelard et Ciry-le-Noble.

### **2.2. Sièges d'exploitation concernés**

Lors de l'étude, 3 sièges d'exploitation ont été recensés dans la portion C, aucun dans la portion I et 31 dans la portion J, c'est-à-dire 34 sièges d'exploitation dans la bande de 1 km de large, pour ces 3 portions déjà en 2x1 voie avec emprises réservées.

<b>Portions</b>	<b>C</b>	<b>I</b>	<b>J</b>
<b>Noms</b>	METROP Philippe		BOUCHOT Chantal
	EARL DU VERDIER		DAUVERGNE Paul
	TOUILLON Vincent		DESSERPRIS Jean Pierre
			DUCHASSIN frederic
			EARL MARTIN Jean
			GUILLEMIN Emmanuel
			BERLAND Daniel
			DUMONTET Michel
			PIERRE David
			EARL la GRAVOINE
			PORNET Jacky
			LHENRY Serge
			GUIMET Jean Louis
			EARL COGNARD
			GAEC des Sauvages
			SOULA HARAS du FAURY
			GAEC RIZET
			GAEC Vidal
			GAEC de la Chassaigne
			FORGEAT Richard
			CERNIN Laurent
			TERRIER (part)
			EARL CALLIER Florent
			GUILLOUX Pierre
			GELIN (part)
			BOSSET Michel Philipe
			GAEC Blanchard
			GAEC DE VELLENOUE
			GAEC DE BESSY
			GAEC DUBRION
			VINCENT François

### 2.3. Occupation du sol

Pour ce type de section, il en ressort que, dans la bande de 1 km de large :

- la portion C est couverte en très grosse majorité par des prairies (98,9% de la surface, soit 421 ha, pour 67 îlots), puis loin derrière par quelques cultures (1,1% de la surface, soit 5 ha, pour 4 îlots) ;
- la portion I se répartit de manière plus équilibrée entre 40,9% de prairies (soit 159 ha, pour 85 îlots), 36,7% de cultures (soit 143 ha, pour 64 îlots), 14,9% de vignes (soit 58 ha, pour 70 îlots) et 7,5% de terres en jachère (soit 29 ha, pour 15 îlots) ;
- quant à la portion J, comme la C, elle est couverte en grosse majorité par des prairies (95,3% de la surface, soit 2 118 ha, pour 235 îlots), puis par des cultures (3,9% de la surface, soit 87 ha, pour 22 îlots) et des terres en jachère (0,8% de la surface, soit 17 ha, pour 3 îlots).

Portions	Surface					Pourcentage			
	prairie	culture	vigne	jachère	total	prairie	culture	vigne	jachère
C	421	5	0	0	426	98,9	1,1	0	0
I	159	143	58	29	389	40,9	36,7	14,9	7,5
J	2118	87	0	17	2222	95,3	3,9	0	0,8

### 2.4. Cultures sensibles

Les vignes présentes dans la portion I (58 ha), considérées à juste titre comme des cultures sensibles vu l'importance du terroir, sont globalement toutes en AOC.

Parmi les 3 portions actuellement en 2x1 voie avec emprises réservées, deux sont concernées par des surfaces Bio dans la bande de 1 km de large :

- dans la portion C : 3,9 ha de prairies sont déclarées en Agriculture Biologique, par un seul exploitant, BILLOUX Laurent, dont le siège est extérieur à la zone d'étude ;
- dans la portion I : 5,2 ha de prairies et 11,2 ha de vignes, soit 16,4 ha sont déclarés en Agriculture Biologique, par trois exploitants différents, COMBIER Arnaud, Domaine des PONCETYS et GAEC MARTIN Richard et Stéphane, dont les sièges sont également extérieurs à la zone d'étude.

Précision : les 11,2 ha de vignes conduites en Agriculture Biologique sont déjà comptées dans les 58 ha recensés dans la portion I de la voie express.

Globalement, pour ce type de section, il en ressort que, dans la bande de 1 km de large, 67,1 ha de cultures sensibles (vignes + bio) sont recensés.

Pour visualiser la localisation des sièges d'exploitation, le type d'occupation du sol et les cultures sensibles, il suffit de se reporter aux cartes ci-après, dénommées "[Occupation](#)

[du sol Portion C](#), ["Occupation du sol Portion I partie 1"](#), ["Occupation du sol Portion I partie 2"](#), ["Occupation du sol Portion J partie 1"](#), ["Occupation du sol Portion J partie 2"](#), ["Occupation du sol Portion J partie 3"](#).

## 2.5. Surfaces drainées

Pour ce type de section à 2x1 voie avec emprises réservées, deux portions de R.C.E.A. sont concernées par des surfaces drainées dans la bande de 1 km de large. Mais il n'y a pas de réseaux d'irrigation.

Dans la zone d'étude de la portion C, un seul îlot a été drainé, pour 2,6 ha, chez un exploitant agricole qui a son siège hors zone d'étude.

Alors que dans la portion J, seize îlots ont été drainés, pour 218,7 ha de surface totale, chez sept exploitants agricoles dont quatre ont leur siège dans la zone étudiée.

## 2.6. Difficultés et problèmes soulevés

Les agriculteurs présents aux réunions de travail ont soulevé quelques problèmes qu'ils avaient constatés (cf. cartes ci-après, dénommées ["Remarques et Problèmes portion I"](#); ["Remarques et Problèmes portion J1"](#)).

Il est remonté 1 problème pour la portion I du tracé :

- des inondations, peut-être dues à la R.C.E.A., dans une zone proche de la D89, longeant la N79, au sud-est de Prissé ;

Et il est remonté trois zones de problèmes pour la portion J du tracé (et aucun pour la portion C) :

- carrefour dangereux au croisement de la D25 et de la N70 sur la commune de St-Vincent-Bragny ;
- difficulté de passage des véhicules et des animaux dans deux tunnels mal dimensionnés (trop bas) sous la N70 à l'ouest du bourg de Palinges.

En complément de ces informations, il est également possible de consulter les cartes jointes dénommées ["Voies de circulation Portion C"](#), ["Voies de circulation Portion I partie 1"](#), ["Voies de circulation Portion I partie 2"](#), ["Voies de circulation Portion J partie 1"](#), ["Voies de circulation Portion J partie 2"](#), ["Voies de circulation Portion J partie 3"](#), ["Voies de circulation Portion J partie 4"](#), abordant les différents types de voies (terre, pierre ou goudronnée), de part et d'autre du tracé de la R.C.E.A., portion par portion.

Pour ce type de section à 2x1 voie avec emprises réservées, à part les deux difficultés de passage sous la N70 qui ont été recensées, les agriculteurs concernés n'ont pas fait remonter d'autres besoins particuliers en déplacement, sachant que l'objectif, lors de grands travaux, est de maintenir voire rétablir l'accès aux parcelles exploitées.

### 3. Sections avec tracés neufs à réaliser

#### 3.1. Portions de R.C.E.A. concernées

Les sections avec tracés neufs à réaliser sont composées des portions B, E et G situées sur la RN 79 ([cf. cartes n°1 à 23 en annexe](#)) :

- La portion **B** traverse les communes de Volesvres, Champlécy, Changy et Charolles ;
- La portion **E** traverse les communes de Vendennes-lès-Charolles, Beaubery, Vérosvres, Trivy et Dompierre-les-Ormes ;
- La portion **G** traverse les communes de La-Chapelle-du-Mont-de-France, Brandon, Clermain, Mazille et Ste-Cécile.

#### 3.2. Sièges d'exploitation concernés

Lors de l'étude, 7 sièges d'exploitation ont été recensés dans la portion B, 15 dans la portion E et 3 dans la portion G, c'est-à-dire 25 sièges d'exploitation dans la bande de 1 km de large, pour ces 3 portions avec tracés neufs à réaliser.

Portions	B	E	G
Noms	COMTE Gilles	GAEC de Chandon	BORDET Philippe
	EARL BERNIGAUD Marc	VOUILLON Daniel	SCEA de la ferme des Aubépins
	BONNEFOIX Jean-François	BORDET Christian	GUERIN Pascal (Clermain)
	ROUX Alain	CORNELOUP Hervé	
	GAEC Grisard	HUMBERT Didier	
	DUFY Isabelle	BILLONNET Serge	
	NARBOUX Bruno	TERRIER Michel	
		NUGUES Eliane	
		MAZILLE Alain	
		DUFOUR Elodie	
		DUFOUR Frédéric	
		BOISSE Henri	
		DUFOUR Patrice	
		EARL Nugues	
		GAEC de Chapendy	

Pour visualiser le parcellaire agricole de ces 25 exploitations dans la zone étudiée (+ le parcellaire des exploitations dont le siège est hors zone), il faut se reporter aux cartes ci-après, dénommées "[Carte des exploitants portion B](#)", "[Carte des exploitants portion E partie 1](#)", "[Carte des exploitants portion E partie 2](#)", "[Carte des exploitants portion G](#)".

#### 3.3. Occupation du sol

Pour ce type de section, il en ressort que, dans la bande de 1 km de large, les trois portions de R.C.E.A. sont assez semblables entre elles :

- la portion B est couverte en grosse majorité par des prairies (94,1% de la surface, soit 436 ha, pour 36 îlots), puis loin derrière par quelques cultures (5,7% de la surface, soit 26 ha, pour 5 îlots) et très peu de terres en jachère (0,2% de la surface, soit 1 ha, pour 1 îlot) ;
- la portion E, comme la B, se répartit entre 96,3% de prairies (soit 1 412 ha, pour 278 îlots), 2,1% de cultures (soit 31 ha, pour 4 îlots) et 1,6% de terres en jachère (soit 24 ha, pour 5 îlots) ;
- quant à la portion G, elle est également couverte en majorité par des prairies (89,8% de la surface, soit 709 ha, pour 168 îlots), puis par des cultures (6% de la surface, soit 48 ha, pour 7 îlots) et quelques terres en jachère (4,2% de la surface, soit 33 ha, pour 8 îlots).

Portions	Surface					Pourcentage			
	prairie	culture	vigne	jachère	total	prairie	culture	vigne	jachère
<b>B</b>	436	26	0	1	464	94,1	5,7	0	0,2
<b>E</b>	1412	31	0	24	1466	96,3	2,1	0	1,6
<b>G</b>	709	48	0	33	790	89,8	6	0	4,2

### 3.4. Cultures sensibles

Parmi les 3 portions avec tracés neufs à réaliser, deux sont concernées par des surfaces Bio dans la bande de 1 km de large :

- dans la portion B : 61,8 ha de prairies sont déclarées en Agriculture Biologique, par un seul exploitant, EARL de BOYER, dont le siège est extérieur à la zone d'étude ;
- dans la portion E : 51,8 ha de prairies et 5,7 ha de cultures, soit 57,5 ha sont déclarés en Agriculture Biologique, par un seul exploitant également, PRIVAT Emmanuelle, dont le siège est extérieur à la zone d'étude.

Globalement, pour ce type de section, il en ressort que, dans la bande de 1 km de large, 119,3 ha de cultures sensibles (uniquement bio) sont recensés.

Pour visualiser la localisation des sièges d'exploitation, le type d'occupation du sol et les cultures sensibles, il suffit de se reporter aux cartes ci-après, dénommées "[Occupation du sol Portion B](#)", "[Occupation du sol Portion E partie 1](#)", "[Occupation du sol Portion E partie 2](#)", "[Occupation du sol Portion G](#)".

### 3.5. Surfaces drainées

Les trois portions de voie express avec tracés neufs à réaliser (B, E et G) sont concernées par des surfaces drainées dans la bande de 1 km de large. Mais il n'y a pas de réseaux d'irrigation.

Dans la zone d'étude de la portion B, quatre îlots ont été drainés, pour 53,6 ha, chez trois exploitants agricoles qui ont tous leur siège dans la zone étudiée.

Dans la portion E, deux îlots ont été drainés, pour 5,1 ha, chez un seul exploitant agricole dont le siège est dans la zone étudiée.

Alors que dans la portion G, quatre îlots ont été drainés, pour 37,2 ha, chez quatre exploitants agricoles dont un seul a son siège dans la zone étudiée.

Cela représente donc un total de 95,9 ha drainés, dont il faudra tenir compte pour tout projet de travaux à venir.

De plus, pour bien localiser les îlots drainés, il faut se reporter aux cartes ci-après, dénommées ["Carte des parcelles drainées Portion B"](#), ["Carte des parcelles drainées Portion E"](#), ["Carte des parcelles drainées Portion G"](#).

### 3.6. Difficultés et problèmes soulevés

Les agriculteurs présents aux réunions de travail ont également soulevé quelques questions ou problèmes qu'ils avaient constatés sur ce type de section avec tracés neufs à réaliser (cf. cartes ci-après, dénommées ["Remarques et Problèmes portion B"](#) »; ["Remarques et Problèmes portion E1"](#) »; ["Remarques et Problèmes portion E2"](#)"; ["Remarques et Problèmes portion G"](#)).

Il est remonté 2 zones de problèmes pour la portion B du tracé :

- carrefour dangereux (problème de raccordement) au croisement d'une voie communale et de la N79 sur la commune de Champlécy, entre les lieux-dits La Chize et La Redoute ;
- route actuelle (N79) très proche des bâtiments d'exploitation au lieu-dit La Chize sur la commune de Champlécy, et qui appelle plusieurs remarques de l'agriculteur Marc BERNIGAUD, dans le cadre d'un passage à 2x2 voies :
  - problème d'accès à 30 ha de prairies de l'autre côté de la route, pour les animaux et les hommes (passage à prévoir !?),
  - problème de maintien des réseaux d'eau, électricité et téléphone sous le chemin de desserte,

- problème sonore pour les porcs dans les bâtiments d'élevage (protection à prévoir !?),
- problème de vibrations dues aux travaux et au trafic entraînant un risque potentiel de fragilisation de la fosse à lisier à 12 m de l'emprise,
- problème d'éblouissement créé par les véhicules de l'agriculteur vis-à-vis des usagers de la R.C.E.A. (protection à prévoir !?).

Il est remonté six zones de problèmes pour la portion E du tracé :

- une zone inondable (entre D121 et N79), de part et d'autre de la rivière La Semence longeant la N79, sur Beaubery ;
- route actuelle (N79) très proche de deux zones de bâtiments d'exploitation, au lieu-dit Les Gauthiers sur la commune de Beaubery, et au lieu-dit Chevannes sur la commune de Vérosvres, ce qui risque de poser problème dans le cadre d'un passage à 2x2 voies ;
- problème de desserte plus longue pour accéder aux parcelles (allongement du temps de parcours) au niveau du château et de l'étang du Terreau sur la commune de Vérosvres ;
- problème de drainage lié aux travaux actuels sur le site du Col des Vaux, commune de Vérosvres ;
- problème d'ensablement d'une noue (fossé peu profond et large), qui risque d'entraîner un problème d'évacuation des eaux de ruissellement, sur le site du Col des Vaux, commune de Trivy.

Et il est remonté une zone de problème pour la portion G du tracé :

- une grande zone inondable (environ 1 500 m de long), dans des prairies longeant la N79, essentiellement sur Clermain et un peu sur Mazille.

En complément de ces informations, il est également possible de consulter les cartes jointes dénommées ["Voies de circulation Portion B"](#), ["Voies de circulation Portion E partie 1"](#), ["Voies de circulation Portion E partie 2"](#), ["Voies de circulation Portion G"](#), abordant les différents types de voies (terre, pierre ou goudronnée), de part et d'autre du tracé de la R.C.E.A., portion par portion.

Pour ce type de section avec tracés neufs à réaliser, un grand nombre de remarques ont été remontées par les agriculteurs concernés. Cela signifie clairement qu'il faudra étudier très précisément le tracé, afin de répondre au mieux aux besoins particuliers en déplacement des agriculteurs, sachant que l'objectif, lors de grands travaux, est dans la mesure du possible de maintenir voire rétablir l'accès aux parcelles exploitées.

## **CONCLUSION**

Cette étude agricole a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, à la demande du Centre d'Etude Technique de l'Equipement de LYON (C.E.T.E.), afin d'appréhender au mieux les problèmes posés à l'agriculture, sur tout le secteur concerné par la Route express Centre Europe Atlantique (R.C.E.A.), dans l'hypothèse d'une mise à péage de cet axe routier important.

Le projet d'élargissement de la R.C.E.A., surtout sur les trois portions où il est prévu de réaliser un tracé neuf, soulève des questionnements, voire quelques inquiétudes, mais pas d'oppositions marquées.

En effet, les agriculteurs ont maintenant pris l'habitude de fonctionner avec cette coupure créée par la voie express depuis plusieurs années. Mais ils sont néanmoins vigilants sur les risques ou problèmes que peut engendrer l'élargissement de la R.C.E.A. : démembrement parcellaire possible par endroit, entrave à l'écoulement naturel des eaux, perturbation des circulations agricoles,...Mais il faudra surtout porter une attention particulière aux trois exploitations agricoles qui sont implantées très près de la voie express.

Par conséquent, la mise en œuvre de cette infrastructure, sur les portions où il y aura de gros travaux, devra s'accompagner de mesures compensatoires efficaces, peut-être d'aménagements fonciers dans certaines zones, avec des travaux connexes, afin d'atténuer, voire de compenser, les conséquences des problèmes évoqués ci-dessus.

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

---

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Auvergne  
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tel : 04 73 43 16 00  
Fax : 04 73 34 37 47

[www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)